

Franck Montaugé

sénateur du Gers



2014-2017
Mon bilan à mi-mandat



www.franckmontauge.fr

SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 LES GRANDES DATES À MI-MANDAT

6 RÉSERVE PARLEMENTAIRE

7 STATISTIQUES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU MANDAT

8 6 ACTIONS QUI FONT MON QUOTIDIEN

11 VIE PARLEMENTAIRE

- Mieux légiférer et associer le citoyen

12 TERRITOIRES

- Agir pour les ruralités comme on le fait pour la ville ou la montagne
- La commune doit rester notre entité démocratique et républicaine de base

14 AGRICULTURE

- Pour une PAC durable et respectueuse des agriculteurs
- L'enjeu de la simplification des normes
- Une loi pour gérer les risques en agriculture
- La vigne et le vin, piliers de l'économie agricole
- Défendre le «manger local»
- Grippe aviaire : « Il faut une réflexion au niveau national »
- Défendre et aider la filière bovine

20 ENVIRONNEMENT / ÉNERGIE

- Atteindre les objectifs environnementaux et protéger les consommateurs
- Les tarifs de l'électricité : « Ne revenons pas sur la péréquation tarifaire »

22 ÉCONOMIE

- Défendre l'industrie en milieu rural
- Aéronautique : Une opportunité de développement pour les territoires ruraux

24 CULTURE

- Pôles nationaux de référence : Un label au service de l'aménagement du territoire

26 SUR LE TERRAIN



Cette flèche présente à la fin de certains articles renvoie pour plus d'informations à mon site internet www.franckmontauge.fr



ÉDITO |

MON ENGAGEMENT POUR LE GERS



FRANCK MONTAUGÉ

Né le 14 septembre 1961
Profession : ingénieur
Elu au Sénat le 28 septembre 2014
Membre du groupe Socialiste et républicain

- Vice-président de la commission des affaires économiques
- Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Membre du conseil d'administration de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca)

Mandats précédents

- Député du Gers
- Vice-président du conseil général du Gers
- Maire d'Auch
- Président de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

Contact : f.montauge@senat.fr
Site internet : www.franckmontauge.fr

Cher(e) collègue,

Depuis le début du mandat de sénateur qui m'a été confié, j'ai tenu à ce que nous puissions nous rencontrer sur le terrain, au plus près de l'exercice de vos responsabilités. Les inaugurations de vos projets, les rencontres directes avec vous et les collègues de votre canton m'ont permis de vous présenter mon activité sénatoriale et de prendre connaissance des avis et suggestions que vous exprimez avec le point de vue, précieux pour moi, du praticien de terrain. Par l'intermédiaire de mon site internet (www.franckmontauge.fr), j'ai aussi régulièrement porté à votre connaissance les sujets à retentissement local pour lesquels je me suis impliqué, au Sénat ou dans le Gers.

Je vais poursuivre ces deux démarches mais aujourd'hui le temps est venu de vous rendre compte, de manière illustrative et résumée, des sujets de travail et d'engagement qui ont été les miens depuis 2014. Un bilan de mi-mandat en quelque sorte.

Parce qu'on ne peut pas s'investir en profondeur dans tous les domaines, j'ai fait le choix, vous le verrez en parcourant ce document, de me concentrer sur les sujets qui contribuent ou peuvent contribuer au développement économique, environnemental, social et culturel de territoires ruraux comme les nôtres. Les choix d'intégrer la commission des affaires économiques et de faire partie de la délégation aux collectivités territoriales en découlent.

Après 3 ans d'exercice de la fonction parlementaire et avec le recul de mon expérience locale de terrain, je suis convaincu que nos territoires, nos ruralités, méritent un grand dessein national. L'avenir de notre pays ne peut se résumer au développement, fut-il absolument indispensable et il l'est sans conteste, des métropoles.

Nos territoires doivent pouvoir contribuer, plus encore qu'aujourd'hui, à la création de richesse nationale. Cela nécessite une ambition portée au plus haut niveau et partagée par le plus grand nombre. Beaucoup d'élus, à tous niveaux, partagent ce point de vue sur l'avenir.

La reconnaissance et le développement des ruralités doivent devenir un des grands chantiers de la Nation. C'est cette ambition que je veux partager avec vous dans les prochaines années.

Je vous souhaite une bonne lecture et je reste à votre entière disposition pour recueillir vos suggestions et répondre aux attentes qui sont les vôtres et celles de vos administrés.

Avec mes respects,
Franck Montaugé

LES GRANDES DATES À MI-MANDAT

28 SEPTEMBRE 2014

Election

4 DÉCEMBRE 2014

1ère intervention en séance publique : Projet de Loi de Finances pour 2015 - Budget Agriculture



12 FÉVRIER 2016

Projet de Loi relatif à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine - Amendement pour la création des Pôles Nationaux de Référence.

6 AVRIL 2016

Adoption de la Proposition de Résolution visant à encourager le développement d'outils de gestion de l'aléa économique en agriculture.



29 JUIN 2016

Présentation du rapport d'Information intitulé «Normes agricoles : retrouver le chemin du bon sens». Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques par le groupe de travail « Normes agricoles ».

30 JUIN 2016

Adoption en première lecture de la Proposition de Loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture.



15 FÉVRIER 2017

Adoption de la Loi ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables.

5 JUILLET 2017

Dépôt de la Proposition de Loi visant à instituer le Conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être et de la Proposition de Loi organique visant à améliorer la qualité des études d'impact des projets de loi.

2014

2015

2016

2017

18 ET 19 FÉVRIER 2015

1ère lecture du Projet de Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte - Multiples interventions en séance publique

3 JUILLET 2015

Question d'Actualité au Gouvernement - Lutte contre le terrorisme

9 ET 15 JUILLET 2015

2ème lecture du Projet de Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte - Multiples interventions en séance publique

28 ET 30 NOVEMBRE ET 2 DÉCEMBRE 2015

Projet de Loi de Finances pour 2016 - Intervention en séance publique sur les budgets «Agriculture», «Economie» et «Politique de la Ville»



14 OCTOBRE 2016

Question d'Actualité au Gouvernement : COP 21

10 NOVEMBRE 2016

Question Orale : Réforme des Zones de Revitalisation Rurale

23 NOVEMBRE 2016

Intervention dans le débat en séance publique sur l'avenir de la filière élevage

6 DÉCEMBRE 2016

Examen et adoption en séance publique de la Proposition de Résolution en faveur de la réduction des normes applicables à l'agriculture (issue des travaux du groupe sur les «normes agricoles»)

20 JUILLET 2017

Présentation du rapport d'information intitulé «PAC : traverser le cap dangereux de 2020» (fait au nom de la commission des affaires européennes et de la commission des affaires économiques) et dépôt de la Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes sur l'avenir de la politique agricole commune à l'horizon 2020

26 JUILLET 2017

Projet de Loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social - Défense amendements

AUDITIONS DE PERSONNES RESSOURCES ET DE SPÉCIALISTES DES INDICATEURS DE RICHESSE ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

AUDITIONS NATIONALES ET LOCALES DANS LE CADRE DU GROUPE DE TRAVAIL «NORMES AGRICOLES»

AUDITIONS NATIONALES ET LOCALES DANS LE CADRE DU GROUPE DE SUIVI SUR LA «POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE»



UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR LES PETITES COMMUNES

Depuis le début de mon mandat, la réserve parlementaire qui m'est allouée chaque année m'a permis d'aider 111 projets gersois pour un montant global de plus de 430 000 euros. Afin de répartir l'enveloppe de la manière la plus équitable possible, plusieurs critères d'attribution ont été appliqués. Ainsi, les aides s'adressent à tout type de projet d'investissement d'intérêt général des collectivités, sur tout le territoire du département du Gers, hors de toute considération partisane et en stricte conformité avec le règlement du ministère de l'Intérieur. Le taux de subvention est évalué en fonction de deux données : le montant total hors taxes du projet et le montant du « reste à financer », c'est-à-dire la part de fonds propres mobilisés par la commune. J'ai ainsi pu aider 29 projets en 2015, 44 projets en 2016 et, pour l'instant, l'année n'étant pas terminée, 38 projets en 2017. En loi de finances pour 2017, la réserve parlementaire s'élevait à 146 millions d'euros, dont 86 millions au titre des travaux divers d'intérêt local et 60 millions répartis dans les autres missions du budget. Pour le Gers elle représentait près de 600 k€ soit

plus de 5% de la DETR. Sa suppression apparaît lourde de conséquences sur le plan économique et social pour les communes rurales, dans un contexte de contraction des concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales (-9,6 milliards depuis 2015 et -13 milliards annoncés pour le quinquennat). Dans le cadre des discussions du Projet de loi de finances 2018, je soutiendrai toute initiative proposant que les crédits de la réserve parlementaire soient réemployés pour subventionner les projets locaux d'investissement portés par les communes ou les intercommunalités. Et puisque le côté discrétionnaire du système que nous avons connu jusqu'ici semble poser problème, un comité de programmation réuni sous l'égide du Préfet et associant les parlementaires pourrait, à l'instar de ce que nous connaissons aujourd'hui pour les projets DETR de fort volume financier, statuer sur les projets présentés. A côté de la DETR, nous pourrions alors gérer une « dotation de solidarité » comparable en montant à la « réserve parlementaire » que nous avons connue jusqu'ici.

STATISTIQUES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU MANDAT



396

AMENDEMENTS
COSIGNÉS



118

INTERVENTIONS
EN COMMISSION



4

PROPOSITIONS
DE LOI ET DE
RÉSOLUTION ÉCRITES
ET SIGNÉES

27

AMENDEMENTS
DÉPOSÉS

39

INTERVENTIONS
LONGUES
EN HÉMICYCLE

18

PROPOSITIONS
DE LOI ET DE
RÉSOLUTION
COSIGNÉES



1

RAPPORT ÉCRIT



5

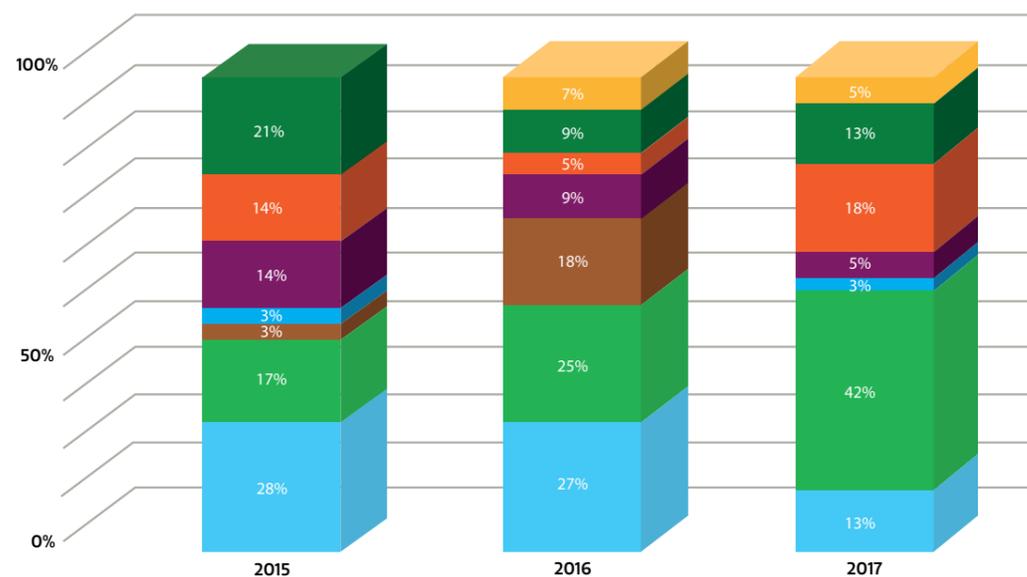
QUESTIONS ORALES



17

QUESTIONS ÉCRITES

RÉPARTITION DE MA RÉSERVE PARLEMENTAIRE PAR TYPE D'OPÉRATION (% DU NOMBRE TOTAL)



■ Equipement sportif et loisirs ■ Voirie et Réseaux Divers ■ Patrimoine ■ Logement ■ Gestion de l'eau
■ Cimetière ■ Bâtiments communaux ■ Accessibilité

Source : Sénat

6

ACTIONS qui font mon quotidien

Rencontrer les élus de terrain

1



Depuis septembre 2015 jusqu'en septembre 2017, j'ai organisé 29 rencontres avec des élus locaux et rencontré dans ces occasions plus de 300 maires. Délocalisées dans les chefs-lieux des anciens cantons, ces rencontres m'ont permis de m'entretenir avec de très nombreux maires, adjoint(e)s, conseillers municipaux, départementaux et régionaux. Ces moments sont précieux car ils me permettent de rester au plus près des préoccupations du terrain. Dans la suite de mon mandat, je vais renouveler ces rencontres que je couplerai avec des visites locales de terrain à caractère économique (visites d'entreprises, d'exploitations ou de structures agricoles ou agroalimentaires, etc).

Rencontre avec les maires du secteur de Cazaubon, le 8 octobre 2015. ©franckmontauge.fr

2

Interpeller le Gouvernement

Le rôle d'un parlementaire, c'est aussi d'interpeller le Gouvernement. A ce jour, j'ai posé 27 questions écrites dont 12 sont encore en attente d'une réponse. Parmi les thèmes abordés dans ces questions, on peut citer la réforme de l'éducation prioritaire, le financement des établissements de santé isolés géographiquement, le code de l'urbanisme, la COP 21, la grippe aviaire, les difficultés liées à la réforme des zones de revitalisation rurale, etc. Vous pouvez consulter toutes les questions ainsi que les réponses qui y ont été apportées sur le site du Sénat www.senat.fr



5

Être à l'écoute du tissu économique

Aller au devant des entreprises gersoises, mais aussi des agriculteurs et de tous les acteurs économiques du territoire, c'est mieux comprendre les problèmes et les difficultés du quotidien des entrepreneurs et des salariés. Depuis le début de mon mandat, ces visites régulières m'ont permis d'orienter très rapidement mon action sur les sujets qui concernent directement l'économie géroise : les problématiques de désenclavement, de normes, de protection face aux aléas des marchés, climatiques, sanitaires etc. Pendant la deuxième partie du mandat, je vais intensifier ces rencontres.



3

Déposer des amendements pour améliorer la loi

Déposer un amendement, c'est proposer une modification d'une proposition de loi, d'un projet de loi ou d'une résolution afin d'améliorer le contenu. Depuis le début de mon mandat, j'ai déposé 27 amendements et j'en ai cosigné 396. L'un des amendements que j'ai déposés sur le projet de loi Liberté de la création, architecture et patrimoine a donné naissance au label national Pôle national de référence permettant aux musées d'enrichir et de mieux exploiter leurs collections particulières (lire pages 24 et 25).

Intervenir en séance

Prendre la parole en séance publique est utile pour faire entendre ses positions et faire valoir son point de vue. Depuis le début du mandat, j'ai fait 39 interventions longues en séance publique. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces interventions sur mon site internet www.franckmontauge.fr ou sur la page qui m'est consacrée sur le site du Sénat www.senat.fr

4





Signer des propositions de loi ou de résolutions

Faire des propositions de loi, s'associer à la création de nouveaux textes, c'est l'essence même du travail de parlementaire. Depuis le début de mon mandat, je suis l'auteur de trois propositions de loi et d'une proposition de résolution. Je suis également cosignataire de treize propositions de loi et de cinq propositions de résolutions. En voici la liste :



Session 2014-2015

Propositions de loi ou de résolution dont je suis **cosignataire**

PROPOSITIONS DE LOI

- visant à pénaliser l'acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale
- relative au parrainage civil
- visant à abroger le délit de blasphème toujours en vigueur en Alsace-Moselle
- visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale
- visant à réformer la Caisse des Français de l'étranger

PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

- présentée en application de l'article 34-1 de la constitution, sur la reconnaissance de l'État de Palestine

Session 2015-2016

Propositions de loi ou de résolution dont je suis **l'auteur**

PROPOSITION DE LOI

- visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture

Propositions de loi ou de résolution dont je suis **cosignataire**

PROPOSITIONS DE LOI

- visant à associer les parlementaires à la vie institutionnelle locale
- portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques
- tendant à sécuriser la prise en charge de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers.
- renforçant la lutte contre les « marchands de sommeil » et l'habitat indigne
- relative au débroussaillage dans le cadre de la lutte contre les incendies

PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

- présentée en application de l'article 73 quinquies du Règlement, relative au maintien de la réglementation viticole
- visant à encourager le développement d'outils de gestion de l'aléa économique en agriculture

Session 2016-2017

Propositions de loi ou de résolution dont je suis **l'auteur**

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

- visant à améliorer la qualité des études d'impact des projets de loi

PROPOSITION DE LOI

- visant à instituer le Conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être

PROPOSITION DE RÉOLUTION

- au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur l'avenir de la politique agricole commune à l'horizon 2020

Propositions de loi ou de résolution dont je suis **cosignataire**

PROPOSITIONS DE LOI

- relative aux dérogations à la dématérialisation des bulletins de paie
- Visant à instaurer une obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection locale

PROPOSITION DE RÉOLUTION

- en application de l'article 34-1 de la Constitution, en faveur de la réduction des normes applicables à l'agriculture

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

- visant à instaurer une obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection présidentielle, législative ou sénatoriale

MIEUX LÉGIFÉRER ET ASSOCIER LE CITOYEN

Des trois fonctions que la Constitution de la V^e République confie au Parlement – fabriquer la loi, contrôler le gouvernement et évaluer les politiques publiques – j'ai fait le constat que les deux premières sont perfectibles et que la troisième n'est pas exercée de façon satisfaisante. Cette situation nuit à l'efficacité de l'action publique. De surcroît, le processus actuel d'élaboration de la loi exclut le citoyen intéressé. Cet ensemble de faits fonde une partie du désaveu voire du désintérêt d'une part toujours grandissante du corps électoral.

A partir de cette situation politique et du constat que notre système de mesure de la performance économique et du progrès social de nos sociétés est fondé trop exclusivement sur le Produit intérieur brut (PIB) comme l'ont démontré en 2009 des économistes de renommée mondiale (Stieglitz, Sen et Fitoussi), j'ai engagé un travail de fond début 2016 visant à faire des propositions d'amélioration de notre processus législatif. Mon travail a pris la forme de deux propositions de loi.

Le premier texte crée un Conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être composé de 18 sénateurs et de 18 députés. Ce Conseil a pour mission d'informer le Parlement sur les conséquences des politiques publiques sur le bien-être des populations. Il met en place et s'appuie sur une plateforme participative numérique relative aux nouveaux indicateurs afin que les citoyens qui le souhaitent se les approprient, les discutent et fassent vivre la démocratie.

L'autre texte vise à améliorer la qualité des études d'impact qui sont jointes aux projets et propositions de lois. Réalisées scientifiquement en faisant usage d'indicateurs ou d'instruments appropriés, les études d'impacts menées avant la discussion et le vote de la loi guident le législateur dans la rédaction du projet ou de la proposition de loi. Elles permettent de mettre à sa disposition une représentation de la situation actuelle du problème que la loi est supposée résoudre ou améliorer. Et les études d'impact permettent aussi de juger de l'efficacité de la loi mise en œuvre par évaluation de la situation nouvelle. Dans cette proposition de loi je propose donc que les évaluations soient confiées à des organismes publics indépendants et pluriels, habilités à réaliser ce type d'étude (INSEE, OFCE, CESE, Universités...) et que ces évaluations s'appuient sur de nouveaux indicateurs de richesse, complémentaires du PIB.

En juillet 2017, devant le Parlement réuni en congrès, le Président de la République a dit la nécessité de progresser dans la fabrique de la loi et dans l'évaluation des politiques publiques. Il y a peu le Président de l'Assemblée nationale a lancé une réflexion sur ces sujets.

Après 18 mois de travail (12 auditions, 18 experts entendus), par le dépôt en juillet 2017 de ces deux propositions de loi qui seront présentées et discutées en février 2018 au sénat pour une première lecture, j'aurai apporté ma contribution à cet enjeu démocratique et institutionnel.

Lors de la présentation des deux projets de loi à la presse nationale, le 17 octobre 2017 au Sénat. ©franckmontauge.fr



RURALITÉ

AGIR POUR LES RURALITÉS COMME ON LE FAIT POUR LA VILLE OU LA MONTAGNE

Depuis plusieurs années maintenant, l'Etat a développé une politique de la ville qui permet de prendre en compte de manière efficace les problèmes générés par l'urbanisation rapide et souvent mal maîtrisée des années soixante et soixante-dix. Concentration de l'habitat social et augmentation de la pauvreté ont créé des îlots dans lesquels la vie sociale s'est appauvrie, la vie économique a reculé et l'insécurité a augmenté. La communauté d'agglomération du Grand Auch que je présidais jusqu'au 1^{er} octobre 2017 bénéficie aujourd'hui des mesures énergiques mises en œuvre auprès de deux cents quartiers identifiés comme « prioritaires ». On ne peut que se féliciter d'une politique qui stimule le partenariat et associe les populations à la redéfinition de l'espace public et à la dynamisation du territoire sur lequel elles vivent.

Il y a dans ce modèle de politique concrète, pragmatique et participative, des enseignements à tirer et une méthode à développer au service des problématiques d'aménagement du territoire. Si la question des banlieues a fait l'objet d'une prise en compte aussi volontariste, c'est en grande partie à cause des crises aiguës qu'elle a suscitées aux marges de nos grandes métropoles. Aujourd'hui, d'autres crises se profilent à bas bruit. Je veux parler de celles qui touchent une partie de nos territoires les plus ruraux, cette partie

où la densité de population devient si faible qu'il a fallu créer un nouveau terme pour la désigner : l'hyper-ruralité. De grandes zones du territoire national peuvent aujourd'hui se réclamer de la ruralité ou de l'« hyper-ruralité » qui progresse parfois au rythme du développement de nos grandes métropoles. A l'initiative de l'Etat ou des élus eux-mêmes des démarches diverses sont engagées pour contrecarrer les effets négatifs des transformations de nos territoires (MSAP, réhabilitations de bourgs-centre, regroupements à l'initiative des élus etc).

Ce mouvement est positif, mais il faut aller plus loin. Sur le modèle de ce qui a été entrepris pour résoudre les problématiques des villes, il faut agir au niveau législatif pour réinventer l'avenir des campagnes. Je voudrais que nous mettions à profit la période qui s'ouvre pour élaborer une loi de reconnaissance et de développement des ruralités. Nos campagnes regorgent de bourgs et de villages de grande qualité pour lesquels les élus se mobilisent depuis de longues années en investissant, et qui sont capables d'accueillir des populations actives nouvelles qui créeront de l'activité et permettront de maintenir de bons niveaux de service. Comment faire pour que des pans entiers du territoire ne décrochent pas de la dynamique nationale ? Comme dans les banlieues, la question de l'égalité, pivot

central de notre devise républicaine nationale, est mise à l'épreuve.

Les exemples de la politique de la ville ou de la loi Montagne nous disent comment nous emparer de cette question aux multiples facettes. Les réponses, nécessairement multiples elles aussi, doivent être trouvées sur le terrain, avec le concours des maires et des élus ruraux, mais aussi avec la participation des citoyens. La force de la loi nous aiderait à donner la première impulsion. Des actions bien conçues, procédant d'une volonté nationale, peuvent permettre de capter des moyens à certains endroits qui participeront à la revitalisation de nos espaces ruraux et hyper-ruraux.

PROXIMITÉ

LA COMMUNE DOIT RESTER NOTRE ENTITÉ DÉMOCRATIQUE ET RÉPUBLICAINE DE BASE

Défendre la place de l'échelon communal dans les nouvelles organisations territoriales est un combat dans lequel je me suis engagé dès mon élection au Sénat. Ainsi, le 16 avril 2015, en cohérence avec les positions que j'avais développées devant vous dans le courant de l'été 2014, j'ai été signataire de la déclaration des maires et présidents d'intercommunalités diffusée par l'Association des maires de France appelant notamment à respecter les communes et les maires, premier échelon de proximité de notre démocratie, indispensables à la cohésion sociale.

J'ai également soutenu la position de l'Association des maires de France demandant à ce que l'on fasse confiance aux élus locaux, notamment lorsqu'il s'agissait de déterminer les périmètres les plus cohérents des intercommunalités. C'est ainsi que j'ai soutenu et que nous avons obtenu que les intercommunalités de départements comme le nôtre à faible densité démographique, ne soient pas obligées de fusionner. Suivant la même logique, je me suis opposé à l'idée un temps évoquée d'une élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, un mode de désignation qui aurait eu pour conséquence inévitable d'affaiblir et de marginaliser les communes et leurs maires. S'il est évident que le regroupement de communes ou d'intercommunalités peut présenter de nombreux avantages en matière de développement, cela ne peut se faire avec succès que dans le cadre d'un projet mûrement réfléchi et par la décision des élus des communes concernées et de leurs populations. Diminuer et fragiliser les communes, c'est accepter qu'il y ait moins de citoyens qui prennent des responsabilités pour se mettre au service de l'intérêt général. En ce sens, la commune est l'échelon de proximité qui permet le mieux de préserver le dynamisme de notre démocratie. Si la loi NOTRe a préservé la commune en tant

Il faut accorder à nos zones rurales la même attention que celle que nous portons à nos villes ou à la montagne, y consacrer des moyens, envisager des mécanismes qui permettent à ces territoires de rester contributeurs au développement économique et à la création de richesse nationale. C'est la proposition que j'avais faite au précédent Président de la République lors d'une rencontre au palais de l'Élysée. La décision de François Hollande qui a permis d'intégrer à la politique de la ville des quartiers de zones rurales comme le Grand Garros à Auch est un premier signal positif. Pour l'avenir de nos ruralités, il faut maintenant aller plus loin.

qu'entité, la vigilance reste de mise et la question demeure de l'autonomie financière et de la préservation du principe de libre administration. La compensation annoncée de la TH comme la contractualisation sous contrainte pour certaines collectivités nous la rappellent.

DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Préserver des services de proximité est essentiel pour la survie de nos territoires ruraux. S'il faut se réjouir de l'ouverture de maisons de service au public toujours plus nombreuses, on ne peut accepter en revanche la fermeture annoncée de nombreuses trésoreries du Gers. C'est par courriers adressés au ministre de la Cohésion des territoires que j'ai demandé qu'avec l'ensemble des élus du département, un temps de concertation sur les projets de réorganisation soit envisagé dans le cadre de l'élaboration en cours du schéma départemental d'amélioration des services aux publics.



Rencontre avec des habitants du quartier du Grand Garros, en présence du ministre de la Ville Patrick Kanner, en janvier 2016. ©franckmontauge.fr



Intervention à la tribune du congrès départemental des maires et présidents d'intercommunalités du Gers. ©franckmontauge.fr

POUR UNE PAC DURABLE ET RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS

La future Politique agricole commune représente un enjeu majeur pour l'avenir de nos territoires ruraux et hyper-ruraux. Sur cette question, mon engagement est total. L'objectif prioritaire est de protéger les agriculteurs des aléas du marché et de sécuriser les filières.

Co-auteur d'un rapport de suivi de la Politique agricole commune adopté par les commissions des affaires économiques et européennes, je travaille pour que la future PAC qui devrait couvrir la période 2021-2027 réponde aux enjeux de l'agriculture française. Après avoir entendu les professionnels, les pouvoirs publics, les experts, notre rapport dresse le panorama du champ de bataille avant que s'engage la réforme à venir. Il propose de changer d'approche en insistant plus sur les résultats que sur les moyens. L'agriculture européenne rend des services à la société et à l'environnement et les agriculteurs méritent une rémunération au titre des biens publics qu'ils produisent, les externalités positives, comme le stockage du CO₂ dans les sols par exemple. Nous encourageons donc un renouvellement de l'approche européenne avec de véritables paiements pour services environnementaux (PSE) rendus par les agriculteurs, dans le cadre du premier ou du second pilier. Notre rapport a identifié cinq enjeux majeurs.

NOTRE RAPPORT
A IDENTIFIÉ
CINQ ENJEUX MAJEURS

PREMIER ENJEU: AVANCER SUR LE CHANTIER DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre national doit évoluer, avec une déduction pour aléas (DPA) plus souple, ou encore en lançant un instrument de stabilisation des revenus (ISR) dans le pays. Mais il faut aussi faire évoluer le cadre européen : utiliser plus d'argent pour la gestion des risques, ou encore abaisser les seuils de sinistre et les franchises pour rendre l'assurance attractive.

DEUXIÈME ENJEU: PERMETTRE D'ORGANISER LES MARCHÉS ET D'INTERVENIR AU BON MOMENT EN CAS DE CRISE

Il faut pouvoir intervenir plus vite en cas de crise avec des procédures permettant de reconnaître rapidement la situation de crise après l'alerte des professionnels et des États membres. Parallèlement, la réforme doit conduire à renforcer la place des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire en imposant la transparence sur les prix y compris aux industriels et à la distribution, en sanctionnant les pratiques commerciales abusives, en permettant aux producteurs de se regrouper sur des bases larges leur permettant de mieux négocier. Les États généraux de l'alimentation reprennent ces différents objectifs et d'autres en matière de qualité alimentaire par exemple.

TROISIÈME ENJEU: LA PAC NE DOIT PAS TOURNER LE DOS À L'OBJECTIF DE COMPÉTITIVITÉ

Il faut encourager nos agriculteurs à être performants. Mais la performance ne veut pas dire uniformité : il existe plusieurs agricultures et la PAC doit pouvoir soutenir toutes ces agricultures. Le rapport propose aussi que la PAC soutienne les investissements nécessaires pour améliorer la compétitivité, comme les investissements dans le numérique, ou encore dans la formation des agriculteurs.

QUATRIÈME ENJEU: LA PRISE EN COMPTE DES TERRITOIRES

Il faudra conserver le soutien renforcé aux zones défavorisées : les zones de montagne, mais aussi les zones défavorisées simples. L'enjeu territorial nécessite aussi de soutenir les démarches de qualité : appellations d'origine et indications géographiques. C'est aussi l'enjeu territorial qui justifie des aides spécifiques couplées à l'élevage. Enfin, le lien au territoire, c'est aussi le lien avec l'emploi et il ne faudra pas s'interdire d'engager une réflexion sur la modulation des aides de la PAC en fonction de l'emploi créé ou subsistant, comme le propose l'eurodéputé Éric Andrieu dans un rapport récent pour le Parlement européen.

CINQUIÈME ENJEU: L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Il ne faudra pas être en position défensive sur ce sujet dans la discussion de la future réforme. Les exigences environnementales à l'égard de l'agriculture n'ont certes pas cessé de se renforcer. Les agriculteurs s'en plaignent parfois : il convient donc de simplifier, mais pas de reculer, ce qui fragiliserait la légitimité de la PAC aux yeux de l'opinion.

UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION DÉPOSÉE EN JUILLET 2017

Le 20 juillet 2017, j'ai déposé avec d'autres collègues sénateurs une proposition de résolution sur l'avenir de la politique agricole commune à l'horizon 2020. Les signataires de cette proposition de résolution déposée au nom de la commission des affaires européennes font le constat « *qu'en dépit des efforts réalisés suite aux cinq réformes successives de la PAC intervenues depuis 1992, l'avenir de l'unique politique intégrée de l'Union européenne apparaît aujourd'hui grandement fragilisé par les incertitudes financières, à commencer par les difficultés consécutives au prochain retrait du Royaume-Uni* ».

Très critique, le texte souligne que la politique agricole commune – les dernières crises l'ont démontré – ne joue plus son rôle de filet de sécurité au regard de l'ampleur des difficultés traversées par les exploitants et que face à la volatilité des prix agricoles, ses outils de gestion de crise ne sont ni assez efficaces, ni suffisamment réactifs. « *Les agriculteurs doivent cesser d'être le maillon faible de la chaîne de production et de commercialisation* » peut-on lire dans ce texte qui réclame « *une politique agricole commune forte, simple et lisible, tant pour les agriculteurs, que pour l'ensemble des consommateurs et citoyens européens* ».

« La PAC demeure une priorité stratégique et ne doit donc pas être utilisée comme une variable d'ajustement du budget de l'Union, estiment les signataires du texte qui exigent un budget stable pour la période 2021-2027 et à la hauteur de nos ambitions. »

Parmi les demandes formulées dans le texte, la sécurisation du revenu des agriculteurs trop souvent victimes de la volatilité des prix et des fluctuations des marchés. La résolution appelle également de ses vœux « la diversification des revenus des agriculteurs, ainsi que la perception, par ces derniers, d'une plus grande part de la valeur ajoutée ».



NORMES AGRICOLES

L'ENJEU DE LA SIMPLIFICATION DES NORMES

La simplification des normes est un sujet sur lequel je me suis fortement investi tout au long de la première partie de mon mandat. J'ai notamment participé aux travaux d'un groupe de travail constitué sur ce thème avec neuf sénateurs au sein de la commission des affaires économiques. Ce groupe de travail a produit un rapport de cent pages et a fait seize propositions. Ce rapport met en évidence le réel problème que pose aujourd'hui au monde agricole la sur-normalisation dont il fait l'objet. Il s'agit aussi de proposer quelques solutions de bon sens, et d'orienter l'action publique vers un changement d'approches et de méthodes pour redonner aux agriculteurs de réelles marges de manœuvre et leur redonner confiance dans la décision publique.

Dans ce groupe de travail nous en avons appelé à l'arrêt de la sur-transposition des normes européennes. 90% des normes qui s'appliquent aux agriculteurs français sont issues de l'Europe. Dans certains cas, et parfois à la demande des organismes professionnels agricoles, il y a une sur-transposition de ces normes, c'est-à-dire une aggravation des contraintes liées à ces normes. Nous en appelons donc pour commencer à un strict respect des normes en matière agricole. Nous avons également fait des propositions sur la façon dont sont élaborées les normes.

Les agriculteurs ne sont pas suffisamment associés à leur transposition aux activités quotidiennes qui sont les leurs. Il n'y a pas non plus suffisamment d'études d'impact des normes sur les activités auxquelles elles s'appliquent.

La problématique consiste à contribuer, par la réglementation, à la compétitivité de l'agriculture et des exploitations agricoles. Il faut simplifier, moins réguler pour mieux réguler, supprimer deux règlements quand on en crée un nouveau, adapter les textes aux réalités locales et à la taille des exploitations.



Septembre 2016: présentation à la presse du rapport sur la simplification des normes agricoles. ©Sénat

GESTION DES RISQUES

UNE LOI POUR GÉRER LES RISQUES EN AGRICULTURE

En juin 2017, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture. Ce texte que j'ai cosigné avec les sénateurs Henri Cabanel et Didier Guillaume ouvre une voie de négociation supplémentaire pour la prochaine PAC 2020. Il est à l'heure actuelle sur le bureau de l'Assemblée nationale. Dans ma présentation à la tribune de ce texte, je disais: «Alors que notre agriculture traverse depuis de nombreuses années une crise profonde, je suis heureux que ce texte qui pose les bases d'une méthode à mettre en œuvre pour créer des mécanismes de protection du revenu des agriculteurs fasse l'objet d'un large consensus.

Si toutes les techniques de gestion des risques contribuent plus ou moins directement au soutien des revenus agricoles, l'objectif précis de notre texte est de contribuer à la garantie des revenus agricoles par la création d'un instrument de stabilisation du revenu, le Fonds de stabilisation des revenus agricoles (FSRA).

La PAC actuelle contribue aux revenus mais de façon uniforme, rigide, sans tenir compte des réalités de marchés.

Sans pouvoir de marché, les producteurs subissent d'autant plus la volatilité des prix que tous les mécanismes de régulation qui existaient ont disparu. Dans l'Union européenne, peu de pays ont mis en place des dispositifs de gestion des risques de marché. A l'inverse, les Etats-Unis consacrent des sommes importantes au soutien de leurs agriculteurs, dans le cadre d'un dispositif budgétaire beaucoup plus souple que la PAC, mais qu'il ne faut pas pour autant idéaliser, tant les modèles globaux sont différents. Ce texte qui s'attaque à un sujet éminemment complexe donne également au Gouvernement les moyens de mettre en place des expérimentations qui permettront de valider les propositions de financements qu'il suggère.

Outre les aléas climatiques et sanitaires, les agriculteurs sont de plus en plus soumis à la volatilité des marchés. Notre objectif, en créant un Fonds de stabilisation des revenus agricoles, est d'apporter de la sécurité à une profession essentielle à l'économie de nos territoires.»



VITICULTURE

LA VIGNE ET LE VIN, PILIERS DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Lors de l'inauguration des nouvelles installations de la cave coopérative de Condom. ©franckmontauge.fr

La viticulture est un des piliers de l'économie agricole gersoise. Exemplaire à bien des égards, notamment dans la manière dont elle a su valoriser ses producteurs indépendants, se structurer en réseaux coopératifs, se positionner à l'international et améliorer la qualité de sa production, la viticulture gersoise doit aussi affronter la plupart des difficultés qui frappent le monde agricole. Dans tous les travaux auxquels je participe sur la politique agricole commune, la protection contre les risques de marché ou la simplification des normes, je reste particulièrement attentif aux attentes et aux besoins du monde viticole.

Je participe aux travaux du groupe d'étude sur la vigne et le vin dont je suis membre. Au sein de ce groupe, nous avons procédé à plusieurs auditions, comme en 2015 celles, à propos des maladies de la vigne et du bois, de M. Bernard Nadal, président de l'Institut français de la vigne et du vin, ou de Mme Catherine Quéré, présidente du groupe d'études «viticulture» de l'Assemblée nationale, co-rapporteuse du rapport d'information sur les maladies de la vigne et du bois. En 2016, le groupe a procédé à l'audition de messieurs Bruno Kessler, président de l'Association française des embouteilleurs distributeurs, et Nicolas Ozanam, directeur de la fédération des exportateurs de vins spiritueux (SEVS), délégué général de l'Union des maisons et marques de vin (UNIM). En 2017, le groupe de travail s'est intéressé à la question des importations de vin en France en auditionnant M. Bernard Farges, président de la Fédération européenne des vins d'origine (EFOV) et de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (CNAOC), et de M. Pascal Bobillier-Monnot, directeur de la CNAOC.



ALIMENTATION

DÉFENDRE LE
« MANGER LOCAL »



Dans une cantine scolaire à Auch, où les enfants mangent du veau « Lou Béthêt », né et élevé dans le Gers. ©franckmontauge.fr

Dans une intervention à la tribune du Sénat, le mercredi 9 mars 2016, j'ai apporté tout mon soutien à la proposition de loi pour favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation. Adoptée le 14 janvier 2016 à l'unanimité par l'Assemblée nationale, cette proposition de loi a pour objectif de favoriser, dans le respect des règles des marchés publics, le rapprochement entre les lieux de production et les lieux de consommation. Cette démarche est essentielle pour préserver la diversité de notre agriculture et offrir de nouveaux débouchés via les circuits courts. Dans le contexte difficile que connaissent nombre de nos filières agricoles, cette proposition de loi est tout à fait bienvenue selon moi. Contrairement à ce qui a pu être dit à son propos, ce texte n'oppose pas l'agriculture des circuits courts à l'agriculture industrielle qui s'inscrit elle-même dans une perspective de qualité de production croissante et de compétitivité. Dans le cadre des règles communes et des interprétations licites du Code des marchés publics, tous les types de production permettent donc de répondre à la demande. Le texte qui nous est proposé ne remet aucunement en question ce point important. Adopté par le Sénat le texte est actuellement déposé à l'Assemblée nationale pour une deuxième lecture.



GRIPPE AVIAIRE

« IL FAUT UNE
RÉFLEXION AU
NIVEAU NATIONAL »

Le 5 janvier 2017, lors du comité de suivi de l'épidémiologie de grippe aviaire réuni par le préfet du Gers, j'ai proposé que soit saisi le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (organisme présidé par le ministre de l'Agriculture) afin qu'une réflexion soit engagée au niveau national sur la question des modèles économiques et de l'organisation de la filière avicole. Il est impératif de consolider et de pérenniser la filière avicole, de la mettre en situation de prévenir et de circonscrire les épidémies du type de celles qui nous frappent depuis deux ans et qui, je le crains, risquent de se reproduire.

UNE DÉMARCHÉ DE FOND

Dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), il est en effet prévu d'élaborer un plan régional de l'agriculture durable (PRAD) qui pourrait utilement prendre en compte les enjeux et dispositions de gestion des risques sanitaires que connaît la filière avicole. Nous devons engager avec l'ensemble des acteurs concernés une démarche de fond pour consolider l'ensemble de la filière et soutenir ses acteurs. Il ne s'agit ni de faire table rase du passé ni d'imposer un seul modèle à tout le monde, mais de trouver les moyens de se prémunir contre les conséquences dramatiques de ces épidémies pour l'économie gersoise.

Dix mois après cette intervention les conditions et règles de production ont été revues pour minimiser le risque sanitaire et sa propagation. La situation de nombre d'acteurs gersois de la filière demeure difficile. Cette filière à valeur ajoutée doit être préservée et dans le cadre de la réorganisation des groupes d'étude rattachés à la commission des affaires économiques, j'ai proposé la création d'un groupe de défense et de promotion de la filière gras. En définitive ce secteur de production sera intégré dans les cultures traditionnelles prises en compte par le groupe d'étude « agriculture et alimentation. »



ÉLEVAGE

DÉFENDRE ET AIDER
LA FILIÈRE BOVINE

Le 23 novembre 2016, je suis intervenu à la tribune du Sénat dans le cadre d'un débat sur l'avenir de l'élevage. Mon propos visait à faire des propositions de nature à contribuer à la sauvegarde de la filière bovine dans les territoires défavorisés. Le déclin démographique et économique de certaines parties du territoire est étroitement lié à l'évolution des filières d'élevage et à ce type d'agriculture particulière que l'on appelle la polyculture-élevage. Nous devons préserver cette agriculture adaptée aux terroirs de coteaux à faible potentiel agronomique, à faible capacité naturelle hydrologique et à la pluviométrie aléatoire qui s'est développée dans le cadre d'une agriculture familiale.

SITUATION CRITIQUE

Dans le Gers, en quelques années, la chute des cours du lait a fait disparaître l'un après l'autre tous les cheptels allaitant. Aujourd'hui, les études les plus sérieuses font état d'une situation critique des éleveurs bovins viande. Entre 2013 et 2015 ces éleveurs ont dégagé un revenu moyen annuel qui n'a jamais excédé 4000 euros (en 2014) et qui a même été négatif en 2013 (source CER France). La PAC actuellement en vigueur devait apporter un rééquilibrage entre les zones défavorisées simples – dont fait partie le Gers – et les zones plus favorables qui bénéficient notamment des aides de montagne. Il n'en a hélas rien été dans le Gers qui se retrouve désormais contributeur net pour 15 M€. A partir de cette situation, j'ai soumis au débat les propositions suivantes : La révision des critères de 1970 : dans sa dimension européenne actuelle comme sa dimension nationale et dans la perspective de la PAC post 2020 doit abou-



Dans les locaux de l'abattoir d'Auch. L'établissement a pu être sauvé grâce à la mobilisation concertée des collectivités, des éleveurs et des exploitants. ©franckmontauge.fr

tir au maintien des zones défavorisées simples actuelles.

Il est nécessaire de créer une aide complémentaire dite "zone handicap ciblée sur la production de bovins en zones vulnérables et ICHN", d'un montant permettant d'atteindre, avec celles des zones défavorisées simples, le niveau de l'aide montagne.

ABATTOIR D'AUCH :
UNE DÉMARCHÉ ORIGINALE

Enfin, pour être également cohérent avec les grands enjeux planétaires, en l'occurrence celui du réchauffement climatique, il serait opportun et bienvenu de créer un tarif photovoltaïque spécifique pour les installations réalisées sur les toits des bâtiments des élevages bovins. Basé sur le même critère que celui retenu pour le versement de l'aide

conjoncturelle de 2015, ce tarif permettrait d'apporter une solution économique structurelle à ces zones. Cela viendrait renforcer les « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » impulsés et labellisés, comme dans le Gers, par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie. Parallèlement à la mise en œuvre de ces mesures urgentes, les producteurs continueront, comme ils l'ont déjà fait, à se structurer et à moderniser l'outil de travail. Ils devront être aidés pour cela. Notamment grâce aux coopératives et à des démarches originales comme celle de l'abattoir d'Auch pour lequel un montage collectivités locales-éleveurs-exploitants a permis de sauver l'outil en le modernisant et de développer son activité au service notamment des circuits courts. »

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ATTEINDRE LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Adoptée au mois de juillet 2015, la loi sur la Transition énergétique est un sujet sur lequel je me suis beaucoup mobilisé, intervenant de nombreuses fois en séance, lors de la discussion générale, mais aussi lors de l'examen des amendements. Au cours de ces interventions, j'ai défendu plusieurs points forts comme l'intégration dans le système électrique français des énergies renouvelables ou le développement de l'autoconsommation pour parvenir à l'objectif de mix énergétique prôné par la loi. J'ai également défendu deux grands principes auxquels je suis fondamentalement attaché : le maintien d'une tarification réglementée pour protéger les consommateurs, et le respect du principe de péréquation tarifaire (lire page suivante) qui garantit à tous les Français un tarif identique d'acheminement de l'électricité quel que soit son lieu de résidence.

En février 2017, je me suis réjoui de l'accord trouvé en commission mixte paritaire sur le texte de ratification des ordonnances dans le domaine de l'énergie. Ce texte va permettre à notre pays de faire un pas de plus vers les

engagements pris dans le cadre de la stratégie bas-carbone, de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la COP21. Qu'il s'agisse de production ou d'économie d'énergie, les acteurs locaux et les consommateurs prendront de plus en plus une part active dans la transition énergétique en cours.

De la même manière, je me réjouis également du succès des territoires à énergie positive et du déploiement des plateformes de rénovation énergétique qui profitera à de nombreux Français. La première dans le Gers vient de voir le jour à l'initiative de «Grand Auch Coeur de Gascogne». L'atteinte des objectifs fixés pour notre pays passera aussi par la continuité de l'attitude de l'Etat à leur égard. De très nombreux territoires, leurs maires, leurs présidents d'intercommunalités se sont déjà fortement engagés auprès de leurs populations. Il ne faudra pas les décevoir et je souhaite vivement que les engagements pris auprès d'eux, financiers en particulier, soient respectés. Je resterai particulièrement vigilant à cette question pendant la suite de mon mandat.

Présentation de véhicules électriques lors des journées du patrimoine, à Auch.
©franckmontauge.fr



TARIFS ÉLECTRICITÉ

« NE REVENONS PAS SUR LE PRINCIPE DE LA PÉRÉQUATION TARIFAIRE ! »



Dans le cadre de la discussion du projet de loi destiné à ratifier les ordonnances relatives à l'autoconsommation d'électricité et à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, j'ai tenu, début 2017, à alerter le gouvernement sur le risque que pourrait constituer toute remise en cause du principe de péréquation tarifaire. Ce principe garantit à tous les Français, pour un type d'usage donné, de payer le même prix pour la part d'acheminement de l'électricité qu'ils consomment quels que soient leurs lieux de résidence sur le territoire, la part purement énergie pouvant être variable en fonction du fournisseur choisi par le consommateur.

Alors que la stratégie nationale bas carbone se met progressivement en place, que les territoires se sont fortement engagés dans la transition énergétique en se saisissant du dispositif «Territoires à énergie positive pour la croissance verte» (TEPCV), le développement de l'autoconsommation (la consomma-

tion de l'énergie que l'on produit soi-même) et de nouveaux modes de production obligent à revoir la réglementation.

Dans ce contexte, la question du devenir du principe de péréquation tarifaire ne peut être éludée. Le développement des énergies renouvelables et des systèmes d'autoconsommation amorce la transition de notre modèle national de gestion de l'énergie électrique. Progressivement, nous allons nous éloigner du modèle centralisé, vertical, conçu dans l'après-guerre pour nous approcher, plus ou moins vite suivant les progrès techniques – en matière de stockage en particulier – d'un système décentralisé.

Ce mouvement, inéluctable, nous oblige à penser sur des bases nouvelles la question de la péréquation tarifaire qui est, on le sait, une forme de traduction de l'égalité territoriale. Je resterai très vigilant à propos de cette question pendant la deuxième partie de mon mandat.

*«La péréquation tarifaire, ce principe qui garantit un même prix de l'électricité pour tous, doit être préservée. Je resterai particulièrement vigilant à cette question.»
©Sénat*

DÉFENDRE L'INDUSTRIE EN MILIEU RURAL



Mars 2017: visite des ateliers de l'entreprise Erme, à Montégut-sur-Arros. ©franckmontauge.fr

Il est très important pour l'avenir du Gers que nous soutenions, de manière complémentaire à ce qu'est l'économie de base de notre département (l'agriculture et l'agroalimentaire), la création et le développement d'entreprises dans le domaine industriel. C'est une position que j'ai souvent eu l'occasion de défendre depuis le début de mon mandat (notamment lors de l'inauguration de l'entreprise Erme en mars 2017 à Montégut-sur-Arros) et que je vais continuer à défendre au sein de la commission des affaires économiques. Entre 1980 et 2010, la France a perdu près de 3 millions d'emplois industriels. Les Plans Industriels d'Avenir créés il y a quelques années dans le cadre du grand emprunt national ont vocation à construire la Nouvelle France Industrielle dont notre pays a besoin.

Même à un échelon modeste, nous avons le pouvoir d'agir pour apporter notre soutien à l'industrie. En octobre 2016, une rencontre avec des représentants du Cercle de l'industrie a attiré mon attention sur la baisse d'attractivité des cursus scientifiques et techniques auprès des jeunes. Cet état de fait est fortement préjudiciable aux secteurs industriels qui peinent de plus en plus à recruter. Promouvoir les sciences comme nous l'avons fait à Auch et dans le Grand Auch en apportant notre aide à des associations spécialisées est une manière très concrète et efficace d'agir localement.

Terre d'industrie aéronautique, le département du Gers, sans porter atteinte à sa vocation agricole première, a un fort potentiel de développement industriel (lire page suivante).

En prenant appui sur cette réalité, les élus locaux et nationaux ont le pouvoir d'agir pour améliorer l'attractivité de leurs territoires auprès du secteur industriel. C'est déjà ce que nombre d'entre eux font en accueillant sur leurs territoires et c'est aussi ce à quoi s'emploient les chambres consulaires.

AÉRONAUTIQUE: UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX



Rencontre avec les chefs d'entreprises aéronautiques gersois sur le salon du Bourget, en compagnie de Rémi Branet, président de la CCI du Gers. ©franckmontauge.fr

Le 12 mai 2015, je suis intervenu à la tribune du Sénat dans le cadre du débat sur l'avenir industriel de la filière aéronautique et spatiale face à la concurrence. Mon intervention dans ce débat a porté sur la contribution des territoires ruraux au développement de l'industrie aéronautique. Un point de vue développé à partir des réalités du Gers, où 15 PME employant 1 600 salariés font entre autre partie de la chaîne des fournisseurs d'Airbus.

L'aéronautique démontre en Midi-Pyrénées avec Airbus que la dynamique industrielle localisée sur la métropole sert le développement économique, social et territorial du reste de la région. Cette réalité procède d'une logique économique qui sert également l'industrie mère. Cela s'explique par plusieurs facteurs. Du point de vue de l'entrepreneur, par de réels avantages comparatifs: le coût de l'immobilier d'entreprise qui est très sensiblement inférieur dans le Gers par rapport à la métropole, la productivité du salariat liée à la qualité de vie en milieu rural, un turnover des personnels inférieur à celui des entreprises de la

métropole, une plus grande fidélisation et en conséquence un management également facilité.

Du point de vue du salarié, on note un coût de la vie en zone rurale nettement inférieur à ce qu'il serait sur la métropole, et une qualité de vie n'ayant rien à envier à celle des métropolitains.

Il ne faut pas voir les territoires ruraux comme des lieux de « low-cost » mais bien plutôt de « best-cost » aime à dire un responsable d'Airbus. Depuis de nombreuses décennies, la très forte productivité agricole affecte profondément la démographie des territoires ruraux, engendrant les difficultés que l'on sait pour maintenir les services publics et la vie tout court. La sous-traitance aéronautique peut leur permettre d'opérer une transition vers le secteur industriel, demandeur d'emploi et producteur de valeur ajoutée. Il ne s'agit pas de jouer l'un ou l'autre, l'industrie ou l'agriculture, mais bien entendu l'un avec l'autre, au bénéfice des deux et de tout le territoire.

Il n'y a pas de fatalité à ce que les territoires ruraux vivent de plus en plus sous perfusion des métropoles qui concentrent toujours plus la croissance économique de notre pays. Airbus et sa sous-traitance aéronautique en font la démonstration. Sachons donc, avec nos partenaires industriels, l'Etat et les collectivités locales, saisir les opportunités de développement qui se présentent à nous!



« NOUS AVONS LE POUVOIR D'AGIR POUR APPORTER NOTRE SOUTIEN À L'INDUSTRIE. »

PÔLES NATIONAUX DE RÉFÉRENCE UN LABEL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'amendement que j'ai défendu et fait adopter dans le projet de loi relatif à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a donné naissance à un label national qui pourra bénéficier à de nombreux « musées territoriaux ».

Le 31 mars 2017, Bernard Cazeneuve alors Premier ministre et la ministre de la Culture et de la Communication Audrey Azoulay ont signé le décret d'application fixant les modalités d'attribution des labels « Pôle national de référence » et « Pôle national de référence numérique ». Ce décret est l'acte de naissance officiel d'un dispositif introduit dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine par un amendement que j'ai déposé et qui a été adopté en séance au mois de février 2016.

L'objectif de ce texte est de mettre en valeur les innombrables collections publiques dispersées dans les musées de France de telle sorte qu'elles sont peu ou mal visibles. Le décret d'application précise ainsi que « le label est attribué dans le but de rassembler, conserver et valoriser des collections non-présentées au public à une personne morale bénéficiant de l'appellation Musée de France qui en fait la demande ». La condition principale à remplir pour obtenir le label est de présenter un projet scientifique et culturel spécifique.

LE MUSÉE DES JACOBINS AU QUAI BRANLY

Le 21 novembre 2016 au 29 janvier 2017, le musée du Quai Branly Jacques-Chirac a présenté, autour du thème de la plume, une exposition d'une cinquantaine de pièces des collections du musée des Jacobins à Auch enrichies de prêts du musée du Quai Branly, du musée d'Ecouan, du museum d'histoire naturelle de Montauban, de la cité de la céramique de Sèvres et de Gérard Priet, collectionneur privé et donateur. Intitulée « Plumes, visions de l'Amérique précolombienne », cette exposition a permis de valoriser le musée d'Auch et ses collections de manière exceptionnelle. Grâce au travail accompli depuis de nombreuses années à Auch, grâce aux acquisitions et aux dons, le musée des Jacobins est aujourd'hui détenteur de la deuxième collection de France d'art précolombien.



Lors du vernissage de l'exposition « Plumes, visions de l'Amérique précolombienne » au musée du Quai Branly - Jacques Chirac, le 21 novembre 2016.
@franckmontauge.fr

Le musée des Jacobins, à Auch, est candidat à l'obtention de ce label sur le thème des arts précolombiens. Deuxième collection de France d'objets d'art précolombien après le musée du Quai Branly à Paris, le musée des Jacobins possède quelque dix mille objets dont de nombreuses pièces remarquables et uniques au Monde. 20 500 autres objets dispersés dans 171 musées de France ont été inventoriés par le spécialiste Pascal Mongne. Une répartition qui comprend une forte proportion d'ensembles de moins de cinquante pièces.

L'attribution d'un label « Pôle national de référence pour les arts précolombiens » ferait dès lors du musée des Jacobins d'Auch, l'animateur naturel de ces collections dispersées. Dans le même esprit d'autres pôles nationaux de référence pourraient être envisagés, par exemple pour les arts océaniques à Rochefort, les arts africains à Bordeaux, les arts asiatiques à Nice, ou les arts d'Amérique du Nord à Boulogne-sur-Mer.

Je suis très heureux que ce label soit ainsi mis en oeuvre car au-delà de sa dimension culturelle, il permet de répondre aussi à des enjeux d'aménagement du territoire essentiels. Il y a en France, de nombreux musées que je qualifierais de territoriaux et dont les collections méritent d'être mises en valeur et enrichies. La caution de l'Etat, via ce label, va grandement les y aider.

L'EXEMPLE DE L'ART PRÉCOLOMBIEN



L'inventaire des collections des Amériques dressé par le spécialiste Pascal Mongne en 2003 montre une situation paradoxale où une hyper concentration en région parisienne contraste avec une très forte ventilation dans le reste de la France. A ce jour ont été répertoriés 173 musées abritant plus de 193 300 pièces réparties de la façon suivante :
Musée du Quai Branly : 163300 objets, soit 84%
Musée des Jacobins à Auch : 10000 objets, soit 5%
171 autres musées : 20500 objets, soit 11%.
Cette répartition comprend une forte proportion d'ensembles de moins de cinquante pièces. Une situation singulière qui fait que très peu de musées disposent de collections suffisantes pour développer une présentation pertinente.

| SUR LE TERRAIN

Le travail du sénateur, c'est aussi d'être présent dans sa circonscription, pour rester au contact des réalités et des acteurs du terrain. Chaque semaine, je consacre une partie de mon temps à la rencontre avec les Gersois.



▲ *Ci-dessus*: Avec le Président de la République François Hollande lors de sa venue à Auch le 18 février 2017.

◀ *A gauche*: Les assemblées générales sont l'occasion d'échanger sur les problèmes concrets que rencontrent les acteurs économiques du département. Ici, en octobre 2015 à Marsan, lors de l'assemblée générale de la Capeb, ont été évoquées les difficultés des professionnels du bâtiment confrontés à la crise.



En 2015, visite de l'entreprise Nataïs, leader européen de la production de popcorn installé à Bézeril. Pour toute l'industrie gersoise, la question du désenclavement reste cruciale. C'est un sujet auquel je reste particulièrement attentif.



▲ *Ci-dessus*: En 2015, instant de recueillement, dans le bois de Bascaules, à Toujouse, où le 6 août 1944, trois résistants gersois furent exécutés par les Nazis.

▶ *A droite*: Au mois d'avril 2017, intervention lors de l'assemblée générale des éleveurs du Gers, à Barran.



Le 9 août 2015 était inaugurée à Lupiac, son village natal, une statue équestre de d'Artagnan. Le héros gascon a désormais, à Auch et Lupiac, deux statues qui célèbrent sa gloire dans le département. Je ne manque jamais, chaque fois que j'en ai l'occasion, de rappeler à Paris combien les Gersois sont fiers de d'Artagnan, depuis plus de 300 ans le meilleur ambassadeur de la Gascogne.

Au mois de mars 2016, inauguration de la Maison des services au public (MSAP) de Saint-Clar. L'accès des citoyens des zones rurales et hyper-rurales aux services publics est une question centrale de l'aménagement du territoire, un sujet sur lequel je reste très mobilisé.





VOUS AVEZ DES IDÉES ?
VOUS VOULEZ FAIRE AVANCER LES CHOSES ?
POUR ÉCRIRE LA LOI, VOTRE AVIS COMPTE !

**CONTACTEZ VOTRE SÉNATEUR
EN VOUS CONNECTANT SUR
WWW.FRANCKMONTAUGE.FR**

Pour suivre l'actualité de
Franck Montaugé, inscrivez-vous sur le site
WWW.FRANCKMONTAUGE.FR
et soyez informés directement
de chaque nouvelle publication.



www.franckmontauge.fr